

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
—
MINISTÈRE DES FINANCES
—
DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
—

Appréciation des impacts de l'Accord intérimaire
de Partenariat Économique UE-Cameroun sur le
budget de l'État à l'aide d'un modèle d'équilibre
général calculable

Volume II : Résultats des simulations

Étude proposée par le Ministère des Finances du Cameroun

Réalisée sous la coordination générale de la Direction des Affaires Économiques

Expert :

EMINI Arnault Christian

ceminia@yahoo.fr

RAPPORT INTERIMAIRE
(Circulation restreinte)

Juillet 2008

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
I- DESCRIPTION DES SCENARIOS SIMULES	6
1.1. LA PERIODE D'ANALYSE	6
1.2. PRINCIPES A LA BASE DE L'ELABORATION DU SCENARIO DU BUSINESS AS USUAL (BAU)	6
1.3. LE SCENARIO DE L'APE INTERIMAIRE (APE-I)	7
1.3.1. Catégorisation des produits importés d'origine UE.....	8
1.3.2. Le profil dynamique du démantèlement du TEC sur les importations d'origine UE	9
II- INCIDENCE DE L'APE-I SUR L'EVOLUTION DES PRIX.....	11
2.1. IMPACT SUR L'EVOLUTION GLOBALE DES PRIX	11
2.2. IMPACT DIFFERENCIE SUR L'EVOLUTION DES PRIX INTERIEURS DES IMPORTATIONS D'ORIGINE UE ET D'ORIGINE RDM	13
III- INCIDENCE DE L'APE-I SUR L'EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES RESSOURCES DE L'ABSORPTION	17
3.1. EVOLUTION GLOBALE	17
3.2. EVOLUTION DES IMPORTATIONS PAR CATEGORIES DE PRODUITS	18
IV- INCIDENCE DE L'APE-I SUR L'EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES.....	26
4.1. INCIDENCE SUR LES RECETTES DE TVA	26
4.1.1. La TVA sur les produits locaux consommés localement.....	26
4.1.2. La TVA sur les produits importés.....	28
4.2. INCIDENCE SUR LES RECETTES DOUANIERES (TEC).....	29
4.2.1. Evolution globale des pertes de recettes douanières.....	29
4.2.2. Profil des manques à gagner de recettes douanières par catégories d'importations d'origine UE	30
4.3. RECAPITULATIF DES MANQUES A GAGNER DE RECETTES BUDGETAIRES	32
V- OPTIONS ALTERNATIVES DE COMPENSATION FINANCIERE	34

COLLABORATION

LISTE DES ACRONYMES

APE	:	Accord de partenariat économique
APE-I	:	Accord de partenariat économique intérimaire
BAU	:	Business As Usual
CAF	:	Coûts, assurances et frets
CFA	:	(Franc) de la coopération financière d'Afrique centrale
DAE	:	Direction des affaires économiques
DGD	:	Direction générale des douanes
DGI	:	Direction générale des impôts
DGT	:	Direction générale du trésor
EGC	:	(Modèle) d'équilibre général calculable
INS	:	Institut national de la statistique
MINFI	:	Ministère des finances
RDM	:	Reste du monde
TEC	:	Tarif extérieur commun
TRE	:	Tableau des Ressources et Emplois
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	:	Union européenne

INTRODUCTION

La présente étude a été instruite par le Ministre des Finances du Cameroun de concert avec le Ministre Délégué en charge du Budget, à l'effet d'évaluer l'impact budgétaire de la signature d'un Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et le Cameroun.

Pour ce faire, la construction d'un modèle dynamique de simulation en équilibre général calculable (EGC) s'est avérée nécessaire, dans la perspective de prendre en compte toutes les dimensions du budget de l'Etat, dans un cadre analytique qui puisse intégrer les nombreuses interactions et interrelations de l'ensemble de l'économie, y compris les aspects ayant trait au commerce extérieur et au calendrier de démantèlement tarifaire de l'accord. L'APE intérimaire paraphé par les deux parties a servi ici de base de travail pour l'évaluation.

La réalisation de la présente étude a mobilisé une équipe de cadres et grands commis de l'Etat en poste au Ministère des Finances (MINFI) et dans les instituts spécialisés (DAE, DGD, DGB, DGI, DGT, INS), sous la coordination de monsieur Lazare BELA, Directeur des Affaires Economiques au MINFI. Monsieur EMINI Arnault Christian, enseignant à l'Université de Yaoundé II, a été associée à cette équipe comme expert des modèles EGC, sur la base de ses compétences reconnues dans le domaine.

Un premier volume (Volume I) de ce rapport présente le contexte de l'Accord intérimaire et fait une analyse générale de cet accord. Dans ce second volume (Volume II), le rapport s'appesantit sur les résultats des simulations et met en exergue les diverses options de compensations que le Cameroun recevrait de l'Union Européenne (UE) pour combler les divers gaps déficitaires engendrés par l'APE à venir.

Auparavant, le volume définit les scénarios simulés, l'incidence de l'APE sur l'évolution des prix, sur des éléments de la production et de la production, et sur les recettes budgétaires.

I- DESCRIPTION DES SCENARIOS SIMULES

L'évaluation de l'incidence d'une politique économique ou d'un choc exogène à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable (EGC) dynamique revient à comparer au moins deux scénarios alternatifs de l'économie étudiée : d'une part, il faut définir un scénario représentatif de l'évolution de l'économie en l'absence du choc concerné. On parle alors de scénario du « Business As Usual » (BAU). D'autre part, un scénario qui serait représentatif de l'évolution de la même économie au cas où ce choc était effectivement appliqué. Dans le d'espèce, le scénario du BAU consiste à générer la trajectoire que l'économie camerounaise emprunterait en l'absence d'APE et le scénario alternatif concerne l'évolution de cette économie en cas d'adoption de l'APE intérimaire paraphé par le Cameroun et l'UE.

1.1. La période d'analyse

La période d'analyse va de 2010 à 2030. Elle couvre ainsi non seulement la période transitoire 2010-2023 prévue par l'accord pour le démantèlement progressif des tarifs douaniers ; mais se projette aussi au-delà afin de donner une idée du phénomène d'amplification ou d'atténuation de l'incidence de l'APE après cette période transitoire.

Toutefois, il importe de souligner que si la période d'analyse commence en 2010, la période de simulation quant à elle commence par l'année 2003 qui est l'année de base des données comptables.

1.2. Principes à la base de l'élaboration du scénario du Business As Usual (BAU)

L'élaboration du scénario BAU prend en compte un certain nombre de caractéristiques de manière à ce que l'évolution de l'économie camerounaise que ce scénario génère soit la plus vraisemblable possible.

La première caractéristique concerne l'évolution du facteur travail, qui constitue une des variables de la fonction de production dans chaque branche de production. Nous faisons ici l'hypothèse qu'à long terme, ce facteur varie au même rythme que la population du Cameroun, soit un taux de croissance annuel de 2,8%.

Par ailleurs, ce scénario est calibré en se servant d'une fonction d'investissement par secteur qui induit le même trend du PIB réel au coût

des facteurs que le trend projeté par le modèle de cadrage macroéconomique du Ministère des Finances (Direction des Affaires Economiques). Ainsi, partant du PIB réel de l'année de base 2003 du Tableau Ressources-Emplois (TRE) de l'Institut National de la Statistique (INS), le scénario BAU restitue les mêmes taux annuels de croissance de 2003 à 2030 que ceux déterminés par le modèle susvisé (voir tableau 1).

Tableau 1: Projection du PIB au coût des facteurs

Année	Scénario de base (BAU)		Scénario APE-I	
	Montant	Taux de croissance	Montant	Taux de croissance
2008	8 769 398	5,33	8 769 398	5,33
2009	9 145 393	4,29	9 145 393	4,29
2010	9 913 039	8,39	9 913 041	8,39
2011	10 637 020	7,30	10 637 462	7,31
2012	11 363 072	6,83	11 364 471	6,83
2013	11 928 029	4,97	11 930 821	4,98
2014	12 418 296	4,11	12 422 998	4,13
2015	12 862 287	3,58	12 869 068	3,59
2016	13 383 078	4,05	13 392 587	4,07
2017	13 912 061	3,95	13 924 874	3,97
2018	14 463 292	3,96	14 479 970	3,99
2019	15 034 843	3,95	15 055 501	3,97
2020	15 628 740	3,95	15 653 869	3,97
2021	16 246 167	3,95	16 276 181	3,98
2022	16 888 567	3,95	16 923 946	3,98
2023	17 559 665	3,97	17 600 872	4,00
2024	18 260 373	3,99	18 308 005	4,02
2025	18 992 575	4,01	19 046 328	4,03
2026	19 758 586	4,03	19 818 871	4,06
2027	20 562 876	4,07	20 629 891	4,09
2028	21 264 433	3,41	21 338 080	3,43
2029	21 945 913	3,20	22 026 400	3,23
2030	22 634 753	3,14	22 722 332	3,16

1.3. Le scénario de l'APE intérimaire (APE-I)

La spécificité de ce scénario porte essentiellement sur le démantèlement progressif du Tarif extérieur commun (TEC) grevant certains produits importés d'origine UE, selon une catégorisation de produits arrêtée dans l'annexe III de l'Accord intérimaire.

1.3.1. Catégorisation des produits importés d'origine UE

L'APE intérimaire distingue quatre catégories d'importations de produits définis comme originaires de la Communauté européenne (voir annexe III de l'accord) :

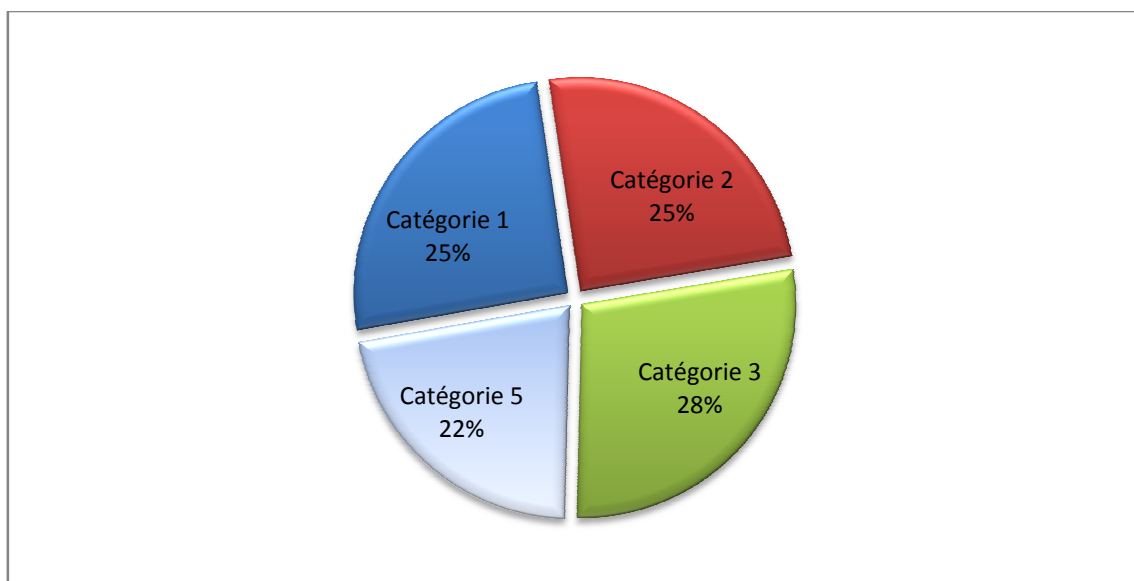
- Produits de catégorie 1 : biens d'investissement ;
- Produits de catégorie 2 : autres intrants et produits renforçant la compétitivité et la productivité des entreprises ;
- Produits de catégorie 3 : produits de consommation courante et autres importations concurrençant une production locale existante ou émergente ;
- Produits de catégorie 5 : produits sensibles, exclus de la libéralisation.

En 2003, en valeur CAF, chacune des deux premières catégories de produits représente 25% des importations d'origine UE, tandis que les deux dernières représentent respectivement 28% et 22% (graphique 1). En termes de recettes douanières, ces quatre catégories produisaient respectivement 12, 19, 32 et 37% des droits de douane prélevés sur les importations d'origine UE (graphique 2).

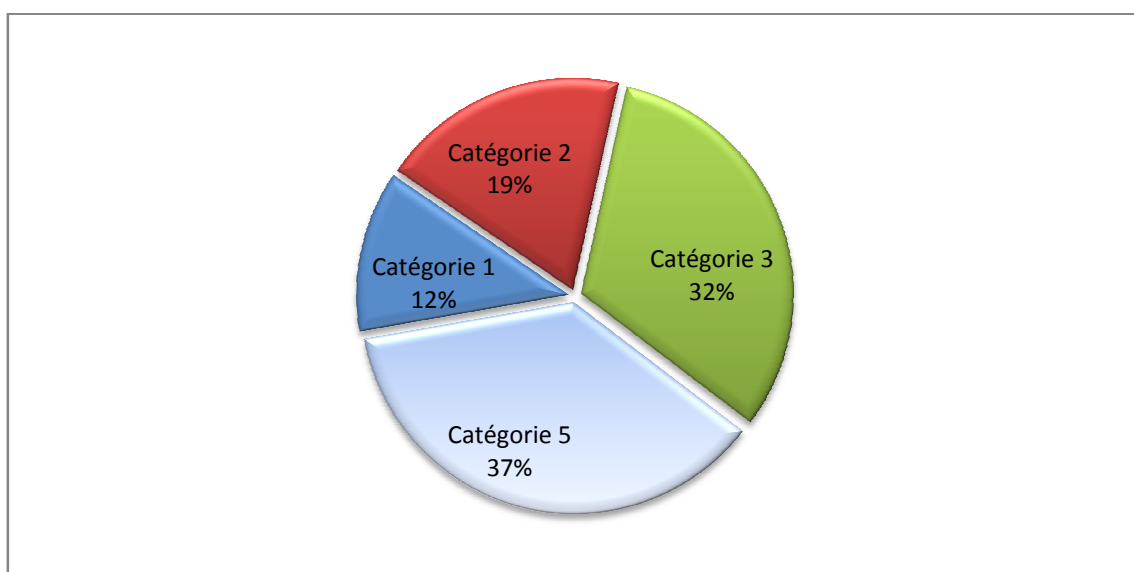
Ces deux structures impliquent notamment que les taux moyens du Tarif extérieur commun (TEC) appliqués sont d'autant plus élevés qu'on passe de la catégorie 1 à la catégorie 5.

L'ensemble des importations d'origine UE représentait 41% des importations totales du Cameroun et produisait 39% des recettes douanières totales en 2003, si l'on considère les montants globaux des importations CAF et des recettes fiscales du TRE 2003.

Graphique 1 : Structure par catégories des importations d'origine UE en 2003



Graphique 2 : Structure des recettes douanières par catégories sur les importations d'origine UE en 2003



1.3.2. Le profil dynamique du démantèlement du TEC sur les importations d'origine UE

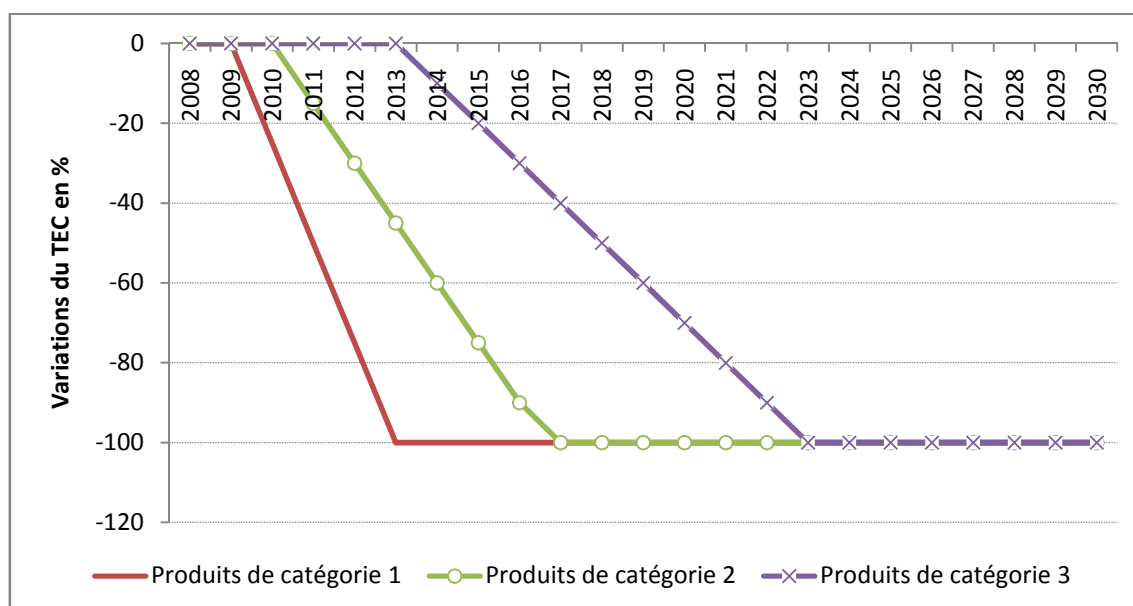
En vertu de l'Article 21 de l'APE intérimaire, Les droits de douane sur les importations de produits définis comme originaire de la Communauté européenne sous les catégories 1, 2 et 3 seront

graduellement éliminés selon les modalités définies dans le tableau 2 (voir aussi le graphique 3).

Tableau 2 : Pourcentages (%) de réductions du TEC sur les produits d'origine UE, en vertu de l'article 21 de l'APE intérimaire

Années	Produits de catégorie 1	Produits de catégorie 2	Produits de catégorie 3	Produits de catégorie 5
2008	0	0	0	0
2009	0	0	0	0
2010	25	0	0	0
2011	50	15	0	0
2012	75	30	0	0
2013	100	45	0	0
2014		60	10	0
2015		75	20	0
2016		90	30	0
2017		100	40	0
2018			50	0
2019			60	0
2020			70	0
2021			80	0
2022			90	0
2023			100	0

Graphique3 : Profil dynamique des variations en % du TEC sur les produits d'origine UE (catégories 1, 2 et 3).



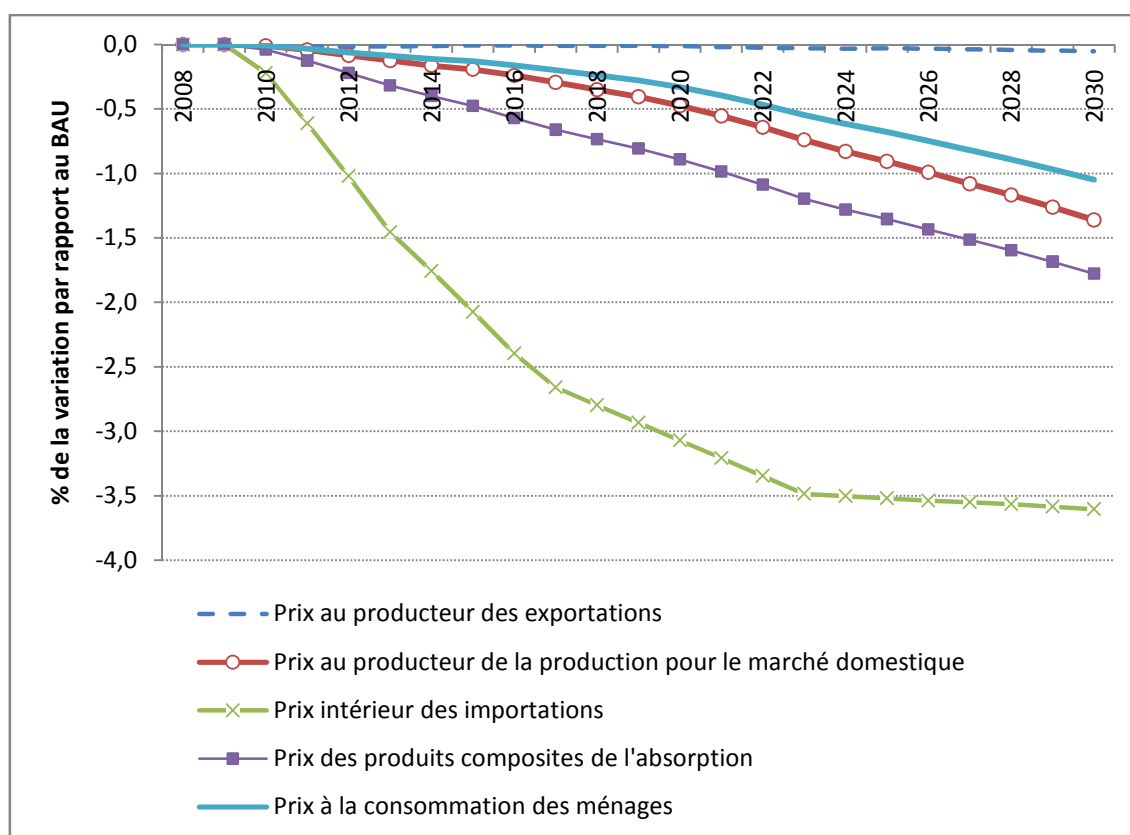
II- INCIDENCE DE L'APE-I SUR L'EVOLUTION DES PRIX

2.1. Impact sur l'évolution globale des prix

L'APE induit une baisse généralisée et continue des prix, par rapport au scénario du BAU. Le graphique 4 et le tableau 3 montrent que cette baisse n'est pas très sensible en ce qui concerne le prix au coût des facteurs des produits d'exportation. Mais en revanche, la baisse des prix intérieurs des importations est nettement très importante et traduit l'effet direct du désarmement douanier.

Les prix des produits locaux destinés au marché domestique se réduisent aussi. Cela peut s'expliquer par le double effet de la réduction des coûts de production due à l'acquisition bon marché des intrants importés, et d'une demande relativement plus orientée vers les substituts importés.

Graphique 4 : Impact du scénario APE-I sur l'évolution globale des prix.
Variation en % par rapport au scénario BAU



**Tableau 3 : Impact du scénario APE-I sur l'évolution globale des prix.
Variation en % par rapport au scénario BAU**

Années	Prix au producteur des exportations	Prix au producteur de la production pour le marché domestique	Prix intérieur des importations	Prix des produits composites de l'absorption	Prix à la consommation des ménages
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	-0,01	-0,22	-0,04	-0,01
2011	-0,01	-0,04	-0,61	-0,12	-0,03
2012	-0,02	-0,09	-1,02	-0,22	-0,06
2013	-0,02	-0,12	-1,45	-0,32	-0,09
2014	-0,01	-0,16	-1,76	-0,40	-0,11
2015	-0,01	-0,19	-2,07	-0,48	-0,13
2016	-0,01	-0,24	-2,40	-0,57	-0,16
2017	-0,01	-0,29	-2,66	-0,66	-0,20
2018	-0,01	-0,35	-2,80	-0,74	-0,24
2019	-0,01	-0,41	-2,93	-0,81	-0,28
2020	-0,01	-0,47	-3,07	-0,89	-0,33
2021	-0,02	-0,55	-3,21	-0,99	-0,39
2022	-0,03	-0,64	-3,35	-1,09	-0,47
2023	-0,03	-0,74	-3,48	-1,20	-0,55
2024	-0,03	-0,83	-3,50	-1,28	-0,62
2025	-0,03	-0,91	-3,52	-1,35	-0,68
2026	-0,03	-0,99	-3,54	-1,43	-0,75
2027	-0,04	-1,08	-3,55	-1,51	-0,82
2028	-0,04	-1,17	-3,57	-1,60	-0,89
2029	-0,05	-1,26	-3,58	-1,69	-0,97
2030	-0,05	-1,36	-3,60	-1,78	-1,05

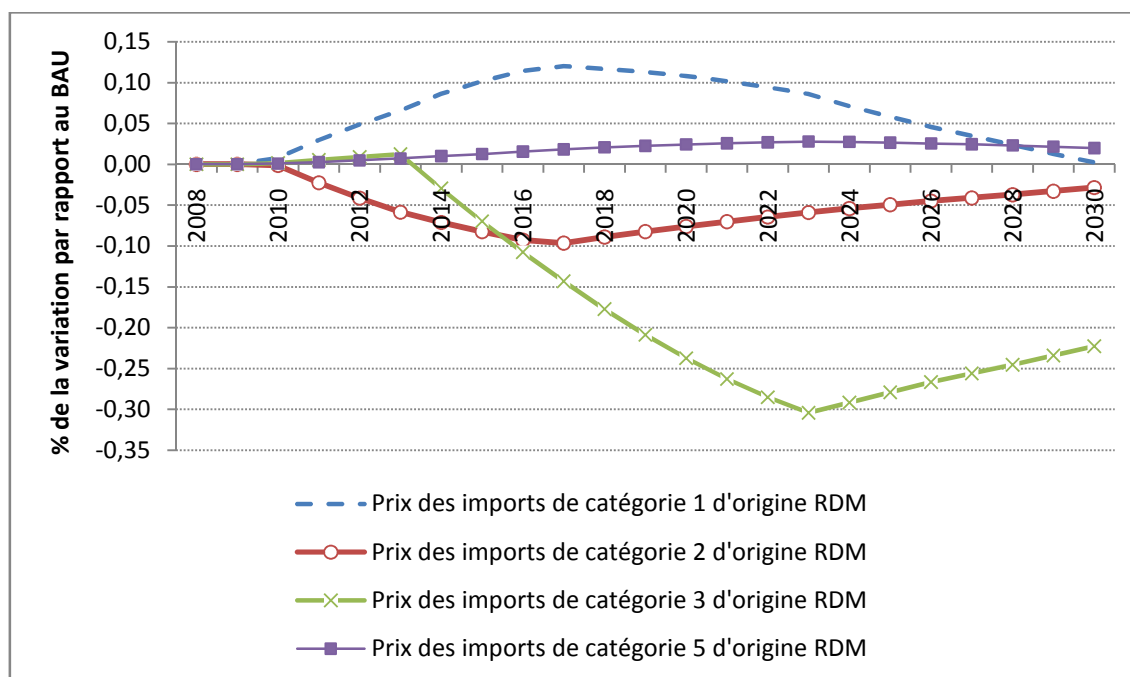
La combinaison des baisses des prix de produits importés et de ceux des produits domestiques se traduit par une réduction médiane des prix des biens composites (absorption domestique) utilisés soit comme consommation finale des ménages et des Administrations, soit comme consommation intermédiaire des branches, ou encore comme biens d'investissement. Le trend du niveau général des prix à la consommation des ménages montre que la baisse des prix de produits composites est dans l'ensemble moins importante pour la consommation des ménages que pour les autres emplois de l'absorption domestique.

2.2. Impact différencié sur l'évolution des prix intérieurs des importations d'origine UE et d'origine RDM

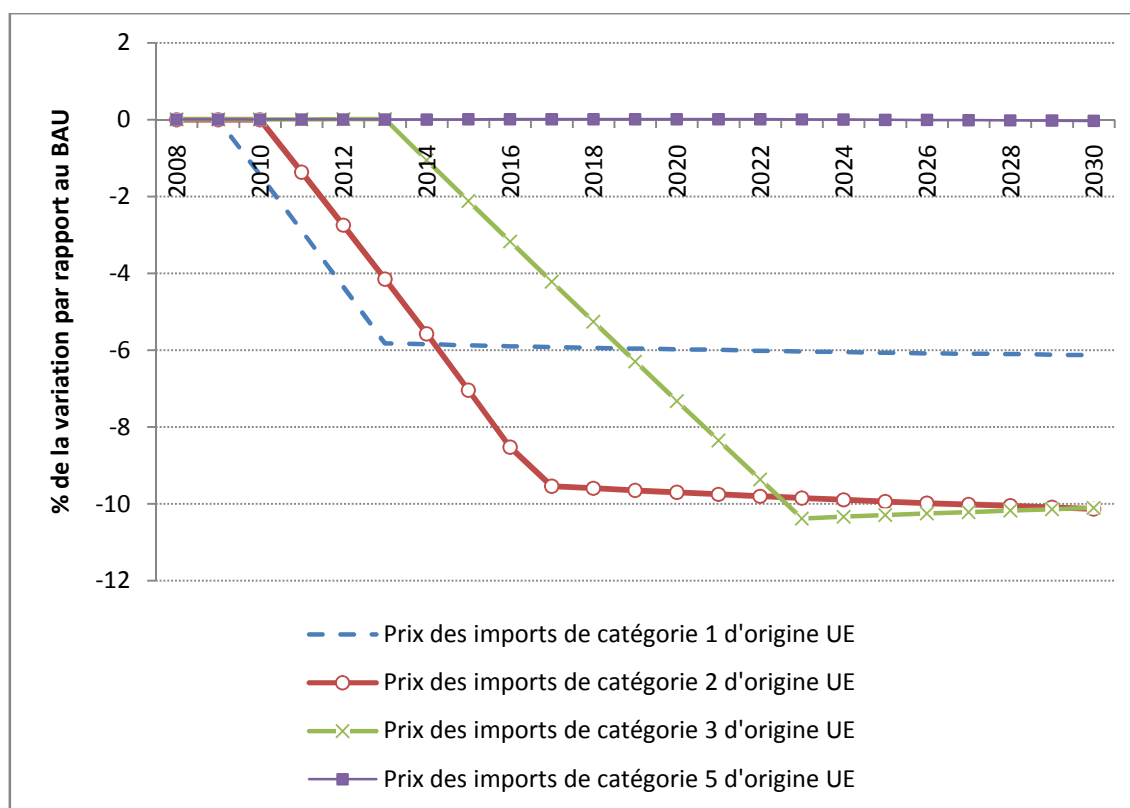
La baisse des prix intérieurs des importations observée plus haut est essentiellement due à celle des prix des importations d'origine UE. En effet comme l'indiquent le graphique 5 et le tableau 4, les variations des prix intérieurs des produits importés d'origine « Reste du monde » (RDM) par rapport au scénario du BAU ne sont que très marginales, quelle que soit la catégorie des produits importés (de -0,30% à 0,12%). Les différences observées au niveau de l'amplitude et la tendance des décalages par rapport au BAU selon les catégories sont ici dues à la recomposition du panier de biens importés d'origine RDM.

En revanche, il ressort clairement du graphique 6 (voir aussi le tableau 5) que, sauf pour les produits de catégorie 5, les prix intérieurs des importations d'origine UE chutent de façon drastique, selon un rythme et une symétrie induits par le profil dynamique du démantèlement tarifaire.

Graphique 5 : Impact du scénario APE-I sur l'évolution des prix intérieurs des importations d'origine RDM. Variation en % par rapport au scénario BAU



Graphique 6 : Impact du scénario APE-I sur l'évolution des prix intérieurs des importations d'origine UE. Variation en % par rapport au scénario BAU



Par rapport au scénario BAU, les prix des produits de catégories 1, 2 et 3 baissent graduellement durant la période de démantèlement tarifaire correspondant à chacune des catégories. Le prix des importations d'origine UE après APE-I ne représentent ainsi qu'environ 94% du même prix dans le scénario BAU dès 2013 pour la catégorie 1, 90% du même prix dans le scénario BAU dès 2017 pour la catégorie 2, et de même pour la catégorie 3 à partir de 2023.

Tableau 4 : Impact du scénario APE-I sur l'évolution des prix intérieurs des importations d'origine RDM. Variation en % par rapport au scénario BAU

Années	Prix des imports de catégorie 1 d'origine RDM	Prix des imports de catégorie 2 d'origine RDM	Prix des imports de catégorie 3 d'origine RDM	Prix des imports de catégorie 5 d'origine RDM
2008	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,01	0,00	0,00	0,00
2011	0,03	-0,02	0,01	0,00
2012	0,05	-0,04	0,01	0,00
2013	0,07	-0,06	0,01	0,01
2014	0,09	-0,07	-0,03	0,01
2015	0,10	-0,08	-0,07	0,01
2016	0,11	-0,09	-0,11	0,02
2017	0,12	-0,10	-0,14	0,02
2018	0,12	-0,09	-0,18	0,02
2019	0,11	-0,08	-0,21	0,02
2020	0,11	-0,08	-0,24	0,02
2021	0,10	-0,07	-0,26	0,03
2022	0,09	-0,06	-0,29	0,03
2023	0,09	-0,06	-0,30	0,03
2024	0,07	-0,05	-0,29	0,03
2025	0,06	-0,05	-0,28	0,03
2026	0,05	-0,05	-0,27	0,03
2027	0,03	-0,04	-0,26	0,02
2028	0,02	-0,04	-0,25	0,02
2029	0,01	-0,03	-0,23	0,02
2030	0,00	-0,03	-0,22	0,02

Tableau 5 : Impact du scénario APE-I sur l'évolution des prix intérieurs des importations d'origine UE. Variation en % par rapport au scénario BAU

Années	Prix des imports de catégorie 1 d'origine UE	Prix des imports de catégorie 2 d'origine UE	Prix des imports de catégorie 3 d'origine UE	Prix des imports de catégorie 5 d'origine UE
2008	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	-1,44	0,00	0,00	0,00
2011	-2,89	-1,37	0,00	0,00
2012	-4,35	-2,75	0,01	0,00
2013	-5,82	-4,15	0,01	0,00
2014	-5,84	-5,58	-1,06	0,00
2015	-5,87	-7,04	-2,12	0,01
2016	-5,89	-8,52	-3,17	0,01
2017	-5,91	-9,54	-4,22	0,01
2018	-5,93	-9,60	-5,26	0,01
2019	-5,95	-9,65	-6,29	0,01
2020	-5,97	-9,70	-7,32	0,01
2021	-5,99	-9,75	-8,35	0,01
2022	-6,01	-9,80	-9,37	0,01
2023	-6,03	-9,85	-10,38	0,00
2024	-6,04	-9,90	-10,33	0,00
2025	-6,06	-9,94	-10,29	0,00
2026	-6,07	-9,98	-10,25	-0,01
2027	-6,08	-10,01	-10,21	-0,02
2028	-6,10	-10,05	-10,17	-0,02
2029	-6,11	-10,09	-10,14	-0,03
2030	-6,13	-10,13	-10,10	-0,03

III- INCIDENCE DE L'APE-I SUR L'EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES RESSOURCES DE L'ABSORPTION

3.1. Evolution globale

Par rapport au BAU, le scénario de l'APE intérimaire induit un accroissement de la production destinée au marché domestique, suite à une baisse des coûts de production. Par contre, cette incidence positive est quasiment nulle pour les produits exportés (graphique 7 et tableau 6).

Le volume général des importations augmentent, de manière plus vigoureuse que l'accroissement de la production domestique, les prix relatifs des produits importés étant devenus plus bas en moyenne.

Graphique 7 : Impact sur l'évolution globale des exportations et des produits destinés au marché domestique. Ecart entre les scénarios BAU et APE-I (en millions de FCFA)

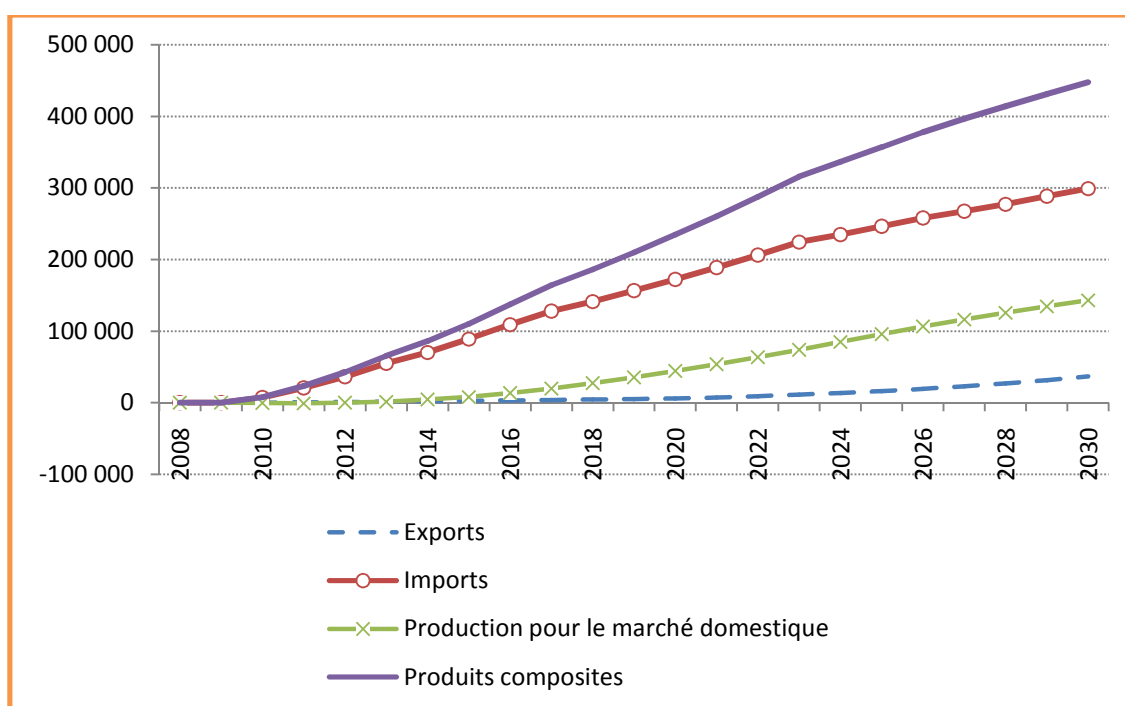


Tableau 6 : Impact sur l'évolution globale des exportations et des produits destinés au marché domestique. Ecart entre les scénarios BAU et APE-I (en millions de FCFA)

Années	Exports	Imports	Production pour le marché domestique	Produits composites (Absorption par produit)
2008	0	0	0	0
2009	0	0	0	0
2010	85	7 276	-432	7 868
2011	460	20 767	-525	23 485
2012	1 091	36 340	145	42 468
2013	1 762	55 021	1 640	65 378
2014	2 374	70 506	4 710	86 004
2015	2 770	89 303	8 387	110 195
2016	3 228	109 342	13 448	137 411
2017	3 831	127 954	19 752	164 059
2018	4 493	141 615	27 526	186 246
2019	5 165	156 584	35 593	209 811
2020	6 078	172 228	44 478	234 633
2021	7 378	188 686	53 828	260 452
2022	9 101	206 128	63 715	287 432
2023	11 324	224 615	74 008	315 494
2024	13 850	234 815	85 219	336 046
2025	16 430	246 376	95 651	356 808
2026	19 416	257 978	106 359	377 716
2027	23 075	267 249	116 568	396 501
2028	27 123	277 368	125 892	413 903
2029	31 674	288 371	134 865	431 066
2030	36 865	299 350	143 367	447 437
Cumul en 2023	59 140	1 606 364	346 273	2 130 938
Cumul en 2030	227 574	3 477 872	1 154 192	4 890 414

3.2. Evolution des importations par catégories de produits

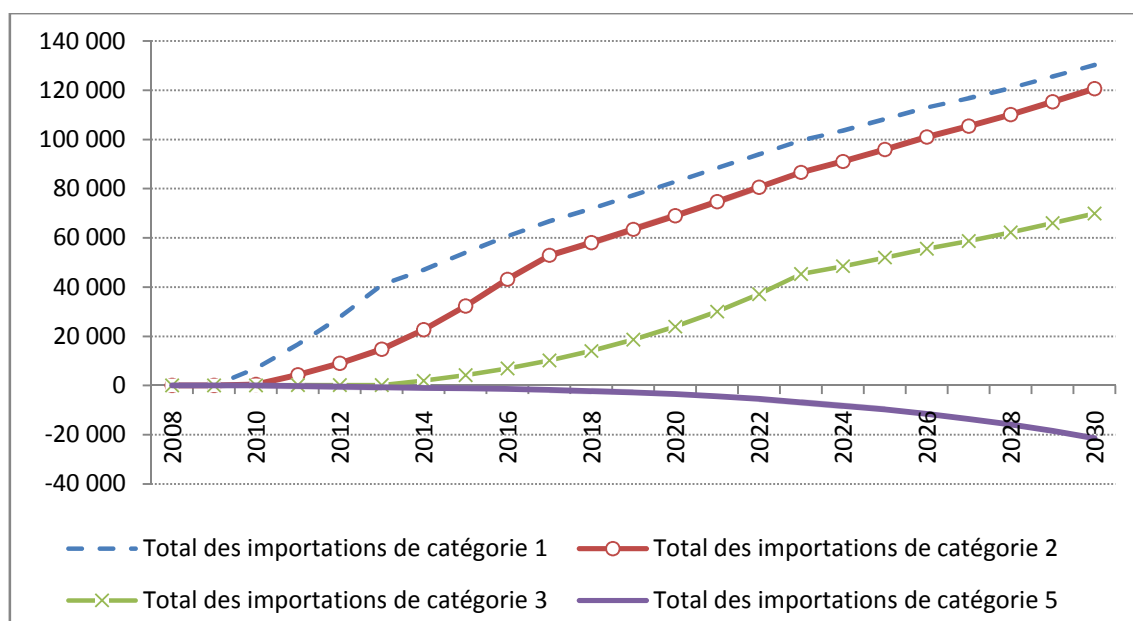
Le volume total des importations augmente par rapport au BAU pour toutes les catégories de produits sauf pour la catégorie 5 où l'on remarque plutôt une faible baisse (tableau 7 et graphique 8).

L'augmentation est d'autant plus importante que le rythme de la libéralisation des importations d'origine UE est élevé. Ainsi, les importations de catégorie 1 témoignent d'un accroissement plus significatif, suivies des importations de catégories 2 et 3 respectivement.

Tableau 7 : Evolution globale des importations par catégories. Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de base BAU (en millions de FCFA)

Années	Total des importations de catégorie 1	Total des importations de catégorie 2	Total des importations de catégorie 3	Total des importations de catégorie 5
2008	0	0	0	0
2009	0	0	0	0
2010	6 882	383	57	-46
2011	16 634	4 278	109	-254
2012	27 747	8 989	132	-527
2013	40 935	14 686	191	-791
2014	46 979	22 631	1 894	-999
2015	53 995	32 251	4 204	-1 147
2016	60 679	43 168	6 955	-1 460
2017	66 730	52 898	10 189	-1 863
2018	71 876	58 052	14 016	-2 329
2019	77 332	63 472	18 585	-2 805
2020	82 813	69 025	23 886	-3 496
2021	88 342	74 718	30 009	-4 383
2022	93 935	80 586	37 106	-5 499
2023	99 573	86 618	45 278	-6 855
2024	103 643	91 062	48 459	-8 349
2025	108 298	95 951	51 949	-9 821
2026	113 018	101 024	55 563	-11 627
2027	116 777	105 439	58 652	-13 620
2028	120 942	110 128	62 138	-15 839
2029	125 589	115 295	65 942	-18 455
2030	130 314	120 667	69 861	-21 492
Cumul en 2023	834 452	611 755	192 611	-32 454
Cumul en 2030	1 653 034	1 351 320	605 175	-131 658

Graphique 8 : Evolution globale des importations par catégories.
Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de base BAU (en millions de FCFA)

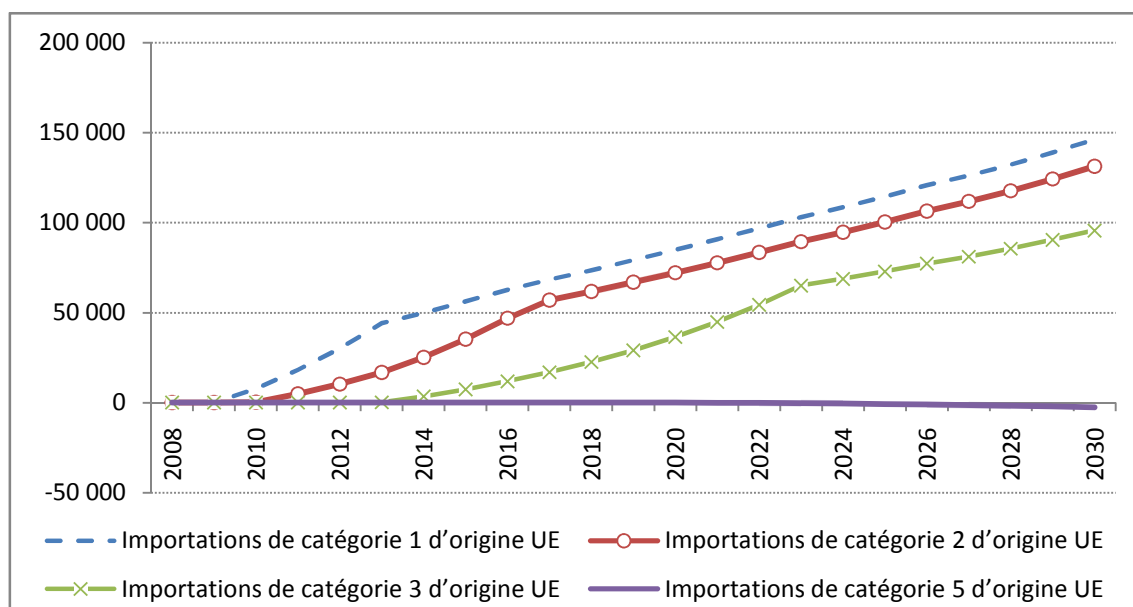


A la lumière des graphiques 9 et 10 (tableaux 8 et 9), il apparaît clairement que l'accroissement global des importations de catégories 1 à 3 est essentiellement dû à l'augmentation du volume de produits importés d'origine UE. En effet, les importations d'origine Reste du monde subissent plutôt une baisse, du fait d'un détournement de commerce au profit des produits d'origine UE. Mais, il apparaît aussi que la substitution des importations UE à celles d'origine RDM n'est pas parfaite. La baisse des quantités importées du RDM est moins importante que la hausse des importations d'origine UE. Au-delà de l'effet de la fonction Armington (hypothèse de substitution imparfaite) concourant à cet état de choses, cela s'explique aussi en partie du fait que la baisse des prix des produits importés de l'UE n'induit pas seulement un détournement de commerce en défaveur des importations d'origine RDM, mais va plus loin en engendrant des effets de création de commerce avec l'UE ; d'où une augmentation des importations d'origine UE plus importante que la réduction des flux d'importations d'origine RDM.

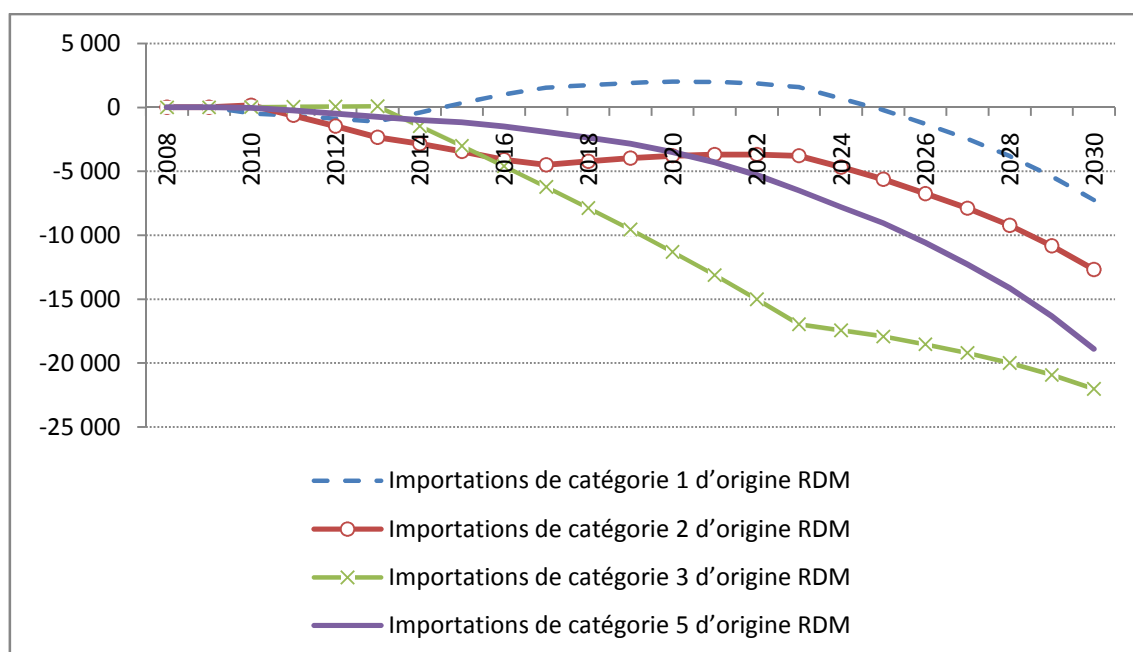
Le graphique 11 illustre bien l'accroissement d'année en année de la part des importations d'origine UE due à l'APE-I, et le graphique 12 montre que la baisse consécutive de la part du RDM dans le total des importations du Cameroun est davantage due à un effet de création de commerce (hausse importante des importations UE) qu'à un effet de

détournement de commerce (baisse relativement faible des importations RDM).

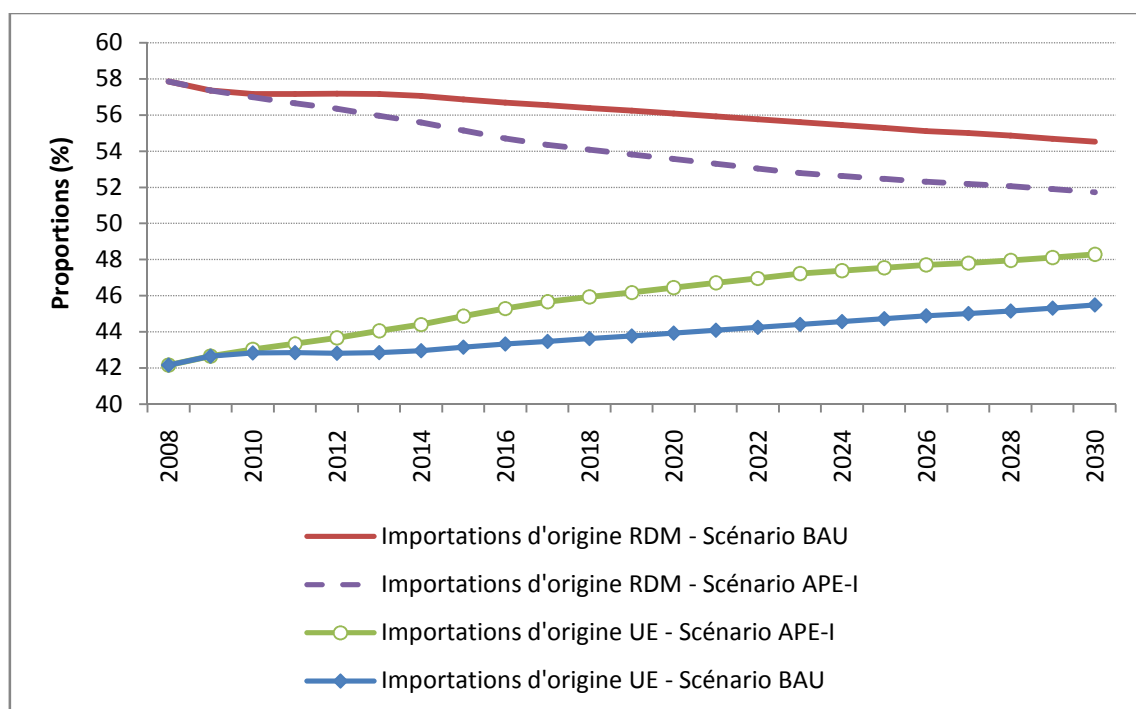
Graphique 9 : Evolution des importations d'origine UE par catégories.
Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de base BAU (en millions de FCFA)



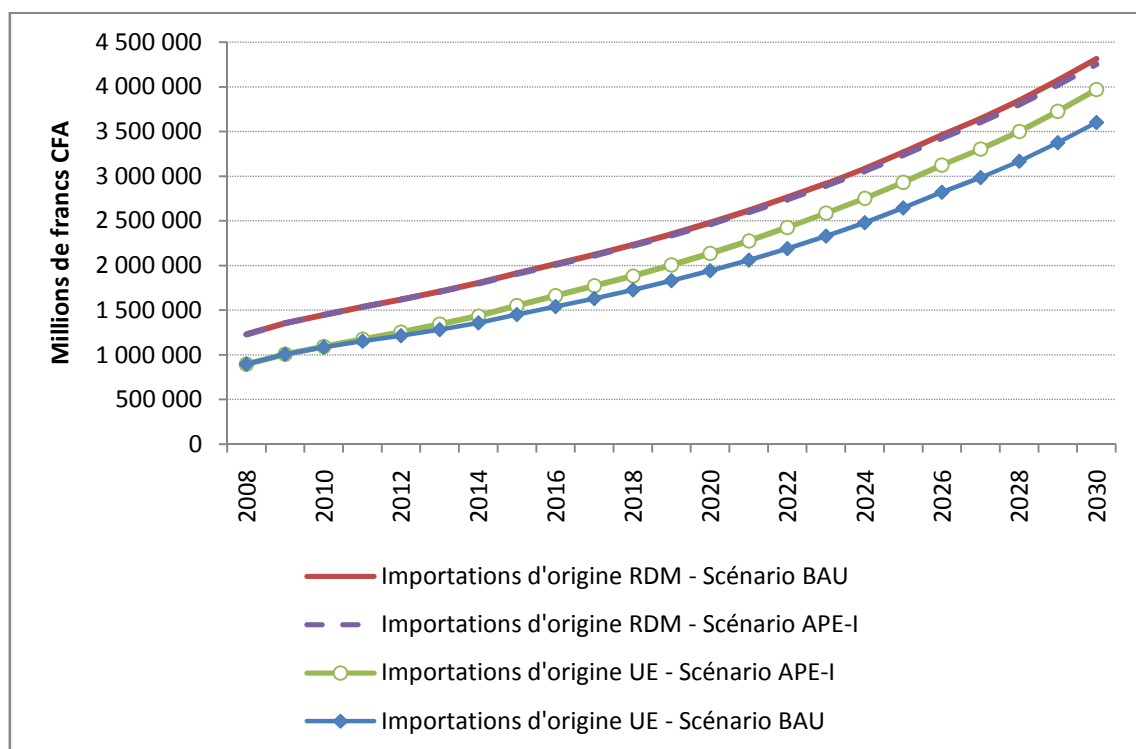
Graphique 10 : Evolution des importations d'origine RDM par catégories.
Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de base BAU (en millions de FCFA)



Graphique 11 : Evolution de la part de l'UE et du RDM dans le volume des importations du Cameroun. Scénarios BAU et APE-I



Graphique 12 : Evolution des importations d'origine UE et d'origine RDM. Scénarios BAU et APE-I (en millions de francs CFA)



La baisse tendancielle des importations de catégorie 5 est quasi-totalement due à la chute, dans cette catégorie, des importations d'origine RDM.

D'une manière générale, pour les autres catégories et toujours par rapport au scénario BAU, les importations d'origine RDM diminuent d'abord jusqu'à la fin de la période de démantèlement tarifaire de leurs substituts d'origine UE, selon les catégories (2013 pour la catégorie 1 ; 2017 pour la catégorie 2 ; et 2023 pour la catégorie 3). Par la suite, elles se stabilisent jusqu'aux environs de la fin de la période transitoire (2023) en ce qui concerne les catégories 1 et 2. Au-delà de cette période, toutes les importations RDM amorcent une nouvelle phase de chute.

Tableau 8 : Evolution des importations d'origine UE par catégories.
Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de
base BAU (en millions de FCFA)

Années	Importations d'origine UE de catégorie 1	Importations d'origine UE de catégorie 2	Importations d'origine UE de catégorie 3	Importations d'origine UE de catégorie 5	Total des importations d'origine UE
2008	0	0	0	0	0
2009	0	0	0	0	0
2010	7 685	224	33	2	7 944
2011	18 064	4 811	62	-11	22 926
2012	29 989	10 274	72	-29	40 306
2013	44 193	16 761	99	-36	61 016
2014	49 727	25 153	3 422	-11	78 291
2015	56 268	35 302	7 365	27	98 962
2016	62 517	46 880	11 824	46	121 267
2017	68 307	57 006	16 846	52	142 211
2018	73 520	61 813	22 550	49	157 933
2019	79 074	66 893	29 066	39	175 072
2020	84 779	72 174	36 443	-2	193 394
2021	90 663	77 674	44 789	-79	213 046
2022	96 757	83 433	54 269	-192	234 266
2023	103 056	89 454	65 010	-346	257 174
2024	108 427	94 669	68 773	-556	271 313
2025	114 442	100 377	72 884	-775	286 928
2026	120 740	106 427	77 242	-1 047	303 362
2027	126 125	111 859	81 134	-1 359	317 760
2028	132 135	117 730	85 545	-1 709	333 701
2029	138 970	124 327	90 455	-2 131	351 621
2030	146 194	131 358	95 649	-2 623	370 578
Cumul en 2023	864 598	647 851	291 849	-491	1 803 807
Cumul en 2030	1 751 630	1 434 597	863 532	-10 690	4 039 070

Tableau 9 : Evolution des importations d'origine RDM par catégories.
Ecart entre les scénarios BAU et APE-I (en millions de FCFA)

Années	Importations d'origine RDM de catégorie 1	Importations d'origine RDM de catégorie 2	Importations d'origine RDM de catégorie 3	Importations d'origine RDM de catégorie 5	Total des importations d'origine RDM
2008	0	0	0	0	0
2009	0	0	0	0	0
2010	-482	160	23	-48	-347
2011	-660	-634	47	-243	-1 490
2012	-892	-1 476	60	-498	-2 806
2013	-1 132	-2 344	93	-755	-4 137
2014	-421	-2 857	-1 466	-989	-5 732
2015	322	-3 441	-3 008	-1 174	-7 300
2016	1 013	-4 106	-4 589	-1 506	-9 189
2017	1 528	-4 495	-6 210	-1 915	-11 092
2018	1 729	-4 225	-7 873	-2 379	-12 748
2019	1 919	-3 967	-9 551	-2 845	-14 443
2020	2 007	-3 786	-11 293	-3 494	-16 567
2021	1 987	-3 689	-13 106	-4 305	-19 112
2022	1 849	-3 685	-14 990	-5 309	-22 135
2023	1 579	-3 786	-16 954	-6 510	-25 672
2024	692	-4 678	-17 418	-7 796	-29 200
2025	-214	-5 629	-17 910	-9 049	-32 803
2026	-1 299	-6 750	-18 514	-10 584	-37 147
2027	-2 482	-7 892	-19 189	-12 266	-41 830
2028	-3 822	-9 222	-19 970	-14 137	-47 150
2029	-5 413	-10 829	-20 909	-16 333	-53 484
2030	-7 256	-12 684	-22 004	-18 879	-60 823
Cumul en 2023	10 346	-42 331	-88 816	-31 969	-152 770
Cumul en 2030	-9 449	-100 015	-224 731	-121 013	-455 207

IV- INCIDENCE DE L'APE-I SUR L'EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires fiscales du Cameroun peuvent être sérieées en quatre principales composantes :

- Les impôts directs ;
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Les droits de douane ou Tarif extérieur commun (TEC) sur les importations ;
- Autres taxes budgétaires sur les produits ou sur la production.

Bien que l'analyse porte principalement sur le TEC, et en particulier sur le TEC grevant les importations d'origine UE, l'approche d'équilibre général de l'étude permet également d'évaluer l'incidence plus ou moins indirecte de l'APE sur les autres composantes des recettes budgétaires de l'Etat ; ce qui permet d'avoir une idée plus exhaustive du manque à gagner net dû à l'application de l'APE.

4.1. Incidence sur les recettes de TVA

L'étude permet de faire une distinction entre l'incidence sur la TVA prélevée sur les produits locaux et l'incidence sur celle prélevée sur les produits importés. L'impact global sur les recettes de TVA procède notamment de la sommation de ces deux premières incidences (tableau 10 et graphique 13).

4.1.1. La TVA sur les produits locaux consommés localement

L'incidence sur la TVA perçue sur la vente des produits domestiques résulte de deux effets opposés : d'une part, comme sus-indiqué (tableau 6 et graphique 7), la production pour le marché domestique augmente légèrement. Cela aurait pour effet l'augmentation de la TVA prélevée sur cette production. D'autre part, le prix sortie-usine (par conséquent hors TVA) de cette production baisse ; ce qui impliquerait une baisse de la TVA y afférente. L'assiette de la TVA étant le produit de la quantité multipliée par le prix hors TVA de la production localement consommée, l'effet net sur les recettes de TVA sur cette production dépend en définitive du rapport de forces entre ces deux effets contradictoires.

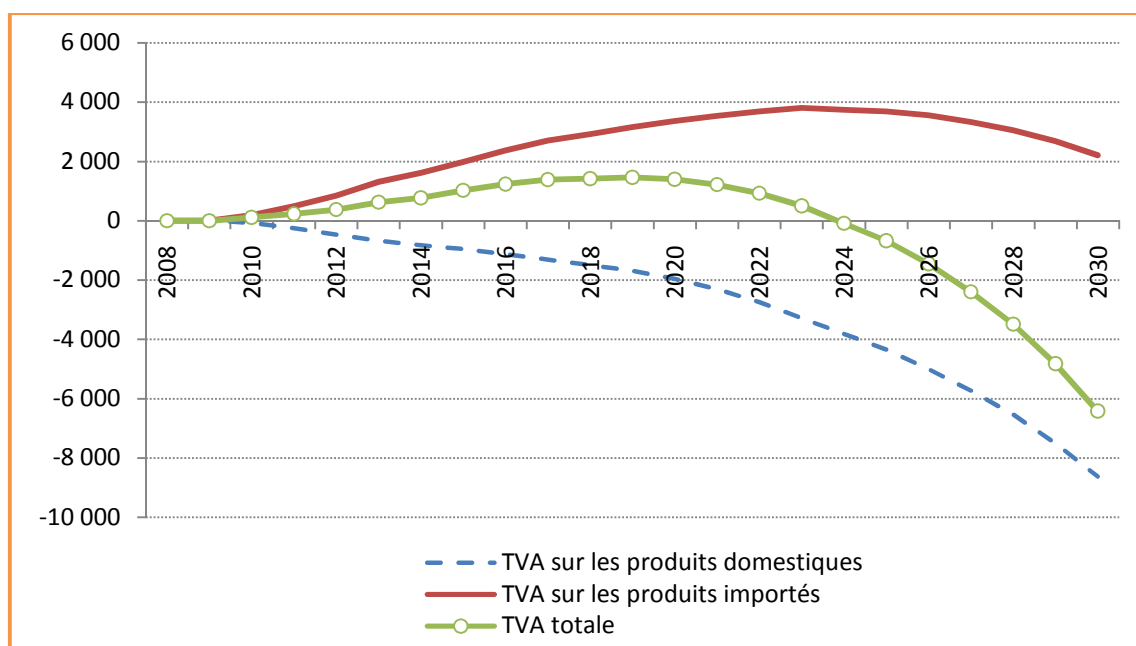
Dans le cas d'espèce, l'augmentation (en quantité) de la consommation de produits domestiques n'est pas assez forte pour

compenser la baisse du niveau général des prix hors TVA de ces produits ; d'où une incidence nette qui se traduit par la baisse des recettes de TVA prélevée sur lesdits produits (tableau 10, graphique 13). Le manque à gagner cumulé est de 19 milliards de francs CFA à l'horizon 2023 et de près de 61 milliards à l'horizon 2030.

Tableau10 : Impact sur l'évolution des recettes de TVA. Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de base BAU (en millions de FCFA)

Années	TVA sur les produits domestiques	TVA sur les produits importés	TVA totale
2008	0	0	0
2009	0	0	0
2010	-78	189	111
2011	-256	485	230
2012	-469	847	377
2013	-683	1 308	625
2014	-834	1 604	770
2015	-956	1 981	1 025
2016	-1 128	2 364	1 236
2017	-1 315	2 702	1 386
2018	-1 500	2 920	1 420
2019	-1 689	3 154	1 465
2020	-1 960	3 359	1 399
2021	-2 312	3 534	1 222
2022	-2 755	3 683	928
2023	-3 295	3 800	505
2024	-3 821	3 733	-88
2025	-4 350	3 677	-673
2026	-5 001	3 547	-1 454
2027	-5 725	3 324	-2 401
2028	-6 538	3 048	-3 490
2029	-7 505	2 679	-4 826
2030	-8 630	2 204	-6 426
Cumul en 2023	-19 230	31 929	12 699
Cumul en 2030	-60 800	54 140	-6 659

Graphique 13 : Impact sur l'évolution des recettes de TVA. Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de base BAU (en millions de FCFA)



4.1.2. La TVA sur les produits importés

Contrairement à la TVA sur les produits domestiques consommés localement, les recettes de TVA sur les importations s'accroissent en cas d'application de l'APE intérimaire par rapport au scénario BAU. Le gain cumulé des recettes de cette TVA s'élève à 32 milliards de francs CFA à la fin de la période transitoire et de 54 milliards en 2030.

Ces gains sont la résultante de plusieurs effets plus ou moins concurrents. Tandis que l'accroissement du volume des importations d'origine UE favorise l'augmentation de la TVA prélevée sur l'ensemble des importations, plusieurs mécanismes tendent plutôt à annihiler ou à atténuer cette augmentation ; à savoir :

- L'élimination du TEC sur les importations UE de catégories 1 à 3 implique, ceteris paribus, une réduction de l'assiette de la TVA ; étant donné que le TEC rentre dans l'assiette de calcul de la TVA sur imports ;
- La réduction des prix intérieurs des produits importés d'origine UE, consécutive à ce désarmement douanier, est également de nature à réduire l'assiette de calcul de la TVA ;
- La diminution du volume d'importations d'origine RDM implique de même une réduction de la TVA sur importations.

L'impact global positif susmentionné sur la TVA sur importations indique par conséquent que l'effet positif de l'accroissement du volume des importations d'origine UE surpasse l'incidence conjointe de ces trois effets négatifs.

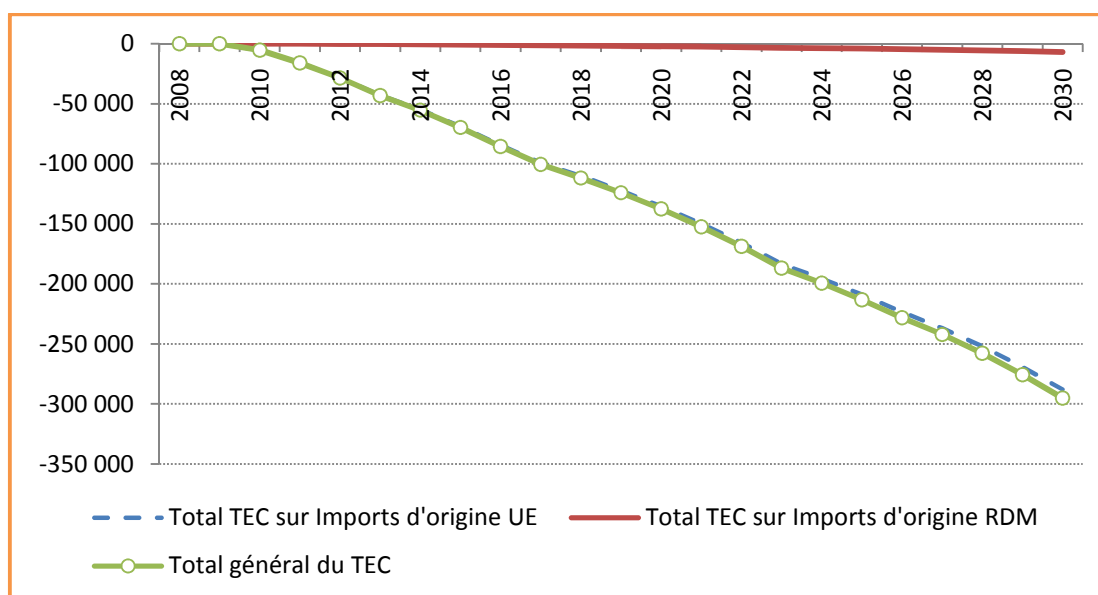
4.2. Incidence sur les recettes douanières (TEC)

4.2.1. Evolution globale des pertes de recettes douanières

Comme attendu, l'adoption de l'APE-I induit une baisse drastique des recettes douanières perçues sur les importations d'origine UE par rapport au scénario de base (graphique 14 ; tableau 11). Des pertes de recettes sont aussi enregistrées sur le TEC grevant les importations d'origine RDM ; mais, quoique significatives, elles s'avèrent marginales comparées aux manques à gagner enregistrés directement avec l'UE.

Les pertes cumulées de recettes douanières sur les produits importés d'origine UE sont de 1267 et 2941 milliards de franc CFA, respectivement à l'horizon 2023 et en 2030, et celles subies sur les importations d'origine RDM à ces mêmes horizons temporels sont respectivement de 19 et 56 milliards de franc CFA.

Graphique 14 : Impact sur l'évolution globale des recettes douanières (TEC). Variations du scénario APE-I par rapport au scénario de base BAU (en millions de FCFA)



**Tableau 11 : Impact sur l'évolution globale des recettes douanières (TEC).
Ecart entre les scénarios BAU et APE-I (en millions de FCFA)**

Années	Total TEC sur imports d'origine UE	Total TEC sur imports d'origine RDM	Total général TEC
2008	0	0	0
2009	0	0	0
2010	-5 392	-34	-5 426
2011	-15 959	-115	-16 074
2012	-28 291	-208	-28 498
2013	-42 905	-294	-43 200
2014	-54 802	-553	-55 355
2015	-68 973	-798	-69 771
2016	-84 514	-1 064	-85 578
2017	-99 212	-1 341	-100 553
2018	-110 222	-1 620	-111 842
2019	-122 242	-1 902	-124 144
2020	-135 414	-2 226	-137 640
2021	-149 857	-2 595	-152 452
2022	-165 774	-3 013	-168 787
2023	-183 291	-3 485	-186 777
2024	-195 619	-3 842	-199 461
2025	-209 016	-4 210	-213 226
2026	-223 540	-4 656	-228 196
2027	-236 987	-5 146	-242 133
2028	-252 031	-5 710	-257 741
2029	-269 230	-6 387	-275 618
2030	-287 929	-7 176	-295 104
Cumul en 2023	-1 266 847	-19 249	-1 286 096
Cumul en 2030	-2 941 199	-56 377	-2 997 575

4.2.2. Profil des manques à gagner de recettes douanières par catégories d'importations d'origine UE

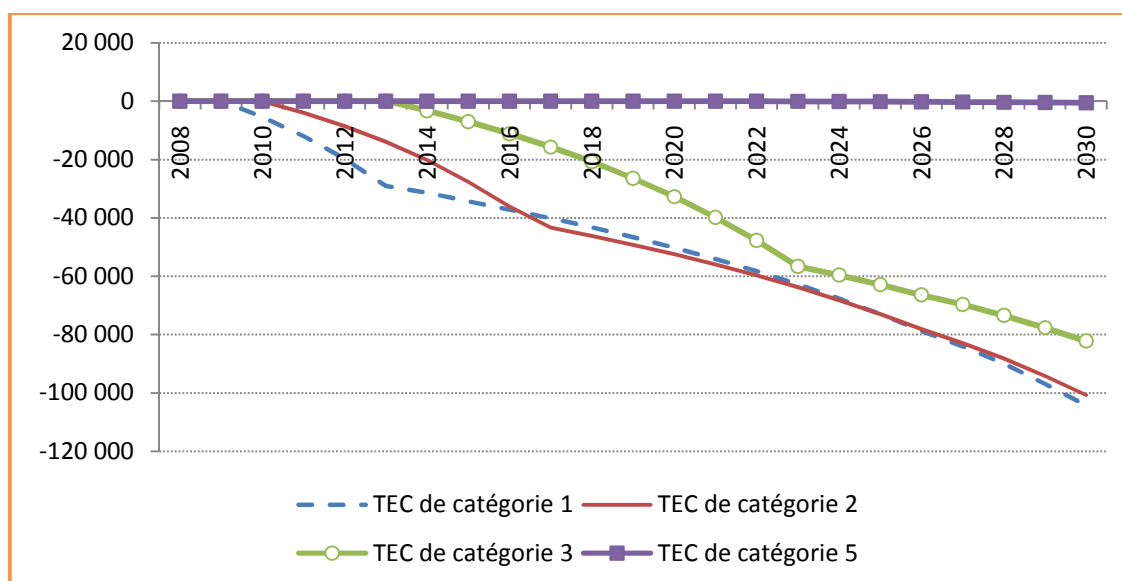
Le graphique 15 (voir aussi le tableau 12) montre que le rythme et l'ampleur des pertes de recettes douanières sur importations d'origine UE sont corrélatifs au calendrier et aux modalités de démantèlement tarifaire prévus dans l'Accord intérimaire. Pour chacune des trois catégories 1, 2 et 3 de produits importés d'origine UE, les manques à gagner annuels de recettes douanières s'accroissent à un rythme élevé jusqu'à la fin de la période de démantèlement tarifaire correspondant à ladite catégorie, puis continuent à augmenter, mais plus modérément, par la suite.

Les recettes prélevées sur les importations de catégorie 5 restent pratiquement inchangées par rapport au scénario de base.

Tableau 12 : Profil des manques à gagner de recettes douanières par catégories d'importations d'origine UE. Ecart entre les scénarios BAU et APE-I (en millions de FCFA)

Années	TEC de catégorie 1	TEC de catégorie 2	TEC de catégorie 3	TEC de catégorie 5	Total TEC sur imports d'origine UE
2008	0	0	0	0	0
2009	0	0	0	0	0
2010	-5 429	27	9	1	-5 392
2011	-12 017	-3 965	23	-1	-15 959
2012	-19 738	-8 585	36	-4	-28 291
2013	-29 037	-13 915	51	-5	-42 905
2014	-31 403	-20 121	-3 282	4	-54 802
2015	-34 388	-27 582	-7 018	15	-68 973
2016	-37 258	-36 129	-11 149	22	-84 514
2017	-40 156	-43 372	-15 710	26	-99 212
2018	-43 270	-46 190	-20 790	29	-110 222
2019	-46 616	-49 212	-26 443	29	-122 242
2020	-50 215	-52 461	-32 760	22	-135 414
2021	-54 089	-55 954	-39 821	7	-149 857
2022	-58 280	-59 730	-47 748	-16	-165 774
2023	-62 801	-63 799	-56 644	-48	-183 291
2024	-67 690	-68 197	-59 635	-96	-195 619
2025	-73 008	-72 974	-62 888	-147	-209 016
2026	-78 770	-78 146	-66 415	-209	-223 540
2027	-84 067	-82 946	-69 693	-281	-236 987
2028	-90 021	-88 215	-73 433	-361	-252 031
2029	-96 885	-94 217	-77 669	-458	-269 230
2030	-104 373	-100 733	-82 250	-572	-287 929
Cumul en 2023	-524 697	-480 987	-261 245	82	-1 266 847
Cumul en 2030	-1 119 512	-1 066 416	-753 228	-2 042	-2 941 199

Graphique 15 : Profil des manques à gagner de recettes douanières par catégories d'importations d'origine UE. Ecart entre les scénarios BAU et APE-I (en millions de FCFA)



4.3. Récapitulatif des manques à gagner de recettes budgétaires

Le tableau 13 donne un récapitulatif des manques à gagner qui seraient engendrés du fait de l'application de l'APE intérimaire. Il apparaît que les gaps annuels sur les recettes budgétaires seraient très importants et s'élèveraient graduellement de 5 milliards de franc CFA en 2010 à 193 milliards en 2023, puis à plus de 320 milliards en 2030. Le manque à gagner cumulé total serait de 1312 milliards de franc CFA pour la période 2010-2023 et de 3145 milliards si l'on considère la période 2010-2030.

En tout état de cause, la perte de recettes douanières sur les importations d'origine UE représente l'essentiel du manque à gagner total, soit une proportion de 97% du gap cumulé en 2023 et 94% du gap cumulé en 2030.

Tableau 13 : Manques à gagner (–) ou gains de recettes budgétaires.
Ecart entre les scénarios BAU et APE-I (en millions de FCFA)

Années	Impôts sur les sociétés	Impôts sur le revenu des ménages	TVA sur les produits domestiques	TVA sur les produits importés	TEC sur les imports d'origine UE	TEC sur les imports d'origine RDM	Autres taxes budgétaires sur les produits	Taxes sur la production	Total des recettes budgétaires
2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2009	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2010	-44	-16	-78	189	-5 392	-34	-8	-2	-5 384
2011	-191	-66	-256	485	-15 959	-115	-64	-18	-16 183
2012	-376	-121	-469	847	-28 291	-208	-137	-39	-28 795
2013	-565	-141	-683	1 308	-42 905	-294	-213	-59	-43 553
2014	-767	-142	-834	1 604	-54 802	-553	-289	-83	-55 865
2015	-954	-104	-956	1 981	-68 973	-798	-357	-103	-70 265
2016	-1 222	-109	-1 128	2 364	-84 514	-1 064	-456	-134	-86 263
2017	-1 521	-143	-1 315	2 702	-99 212	-1 341	-564	-170	-101 564
2018	-1 827	-200	-1 500	2 920	-110 222	-1 620	-667	-208	-113 323
2019	-2 134	-270	-1 689	3 154	-122 242	-1 902	-771	-245	-126 099
2020	-2 527	-422	-1 960	3 359	-135 414	-2 226	-912	-296	-140 400
2021	-2 991	-664	-2 312	3 534	-149 857	-2 595	-1 087	-360	-156 332
2022	-3 531	-996	-2 755	3 683	-165 774	-3 013	-1 301	-439	-174 126
2023	-4 148	-1 435	-3 295	3 800	-183 291	-3 485	-1 555	-534	-193 944
2024	-4 740	-1 896	-3 821	3 733	-195 619	-3 842	-1 832	-631	-208 648
2025	-5 294	-2 384	-4 350	3 677	-209 016	-4 210	-2 099	-725	-224 400
2026	-5 961	-3 006	-5 001	3 547	-223 540	-4 656	-2 417	-839	-241 873
2027	-6 654	-3 735	-5 725	3 324	-236 987	-5 146	-2 755	-964	-258 641
2028	-7 403	-4 570	-6 538	3 048	-252 031	-5 710	-3 134	-1 102	-277 439
2029	-8 278	-5 590	-7 505	2 679	-269 230	-6 387	-3 574	-1 266	-299 151
2030	-9 275	-6 798	-8 630	2 204	-287 929	-7 176	-4 077	-1 455	-323 136
Cumul en 2023	-22 797	-4 831	-19 230	31 929	-1 266 847	-19 249	-8 382	-2 689	-1 312 095
	2%	0%	1%	-2%	97%	1%	1%	0%	100%
Cumul en 2030	-70 401	-32 810	-60 800	54 140	-2 941 199	-56 377	-28 268	-9 670	-3 145 383
	2%	1%	2%	-2%	94%	2%	1%	0%	100%

V- OPTIONS ALTERNATIVES DE COMPENSATION FINANCIERE

Le tableau 14 représente diverses alternatives que le Cameroun peut faire valoir comme critère de compensation financière à attendre de l'UE.

- **OPTION N° 1 : Les manques à gagner totaux de recettes budgétaires.** Ils peuvent à cet effet être considérés comme des montants que l'UE doit reverser à l'Etat camerounais pour soutenir son budget.
- **OPTION N° 2 : Les gaps déficitaires annuels du Solde budgétaire de l'Etat.** Plutôt que de considérer l'option n° 1, on peut envisager de compenser plutôt le déficit budgétaire additionnel induit par l'APE. Le tableau 14 montre que les montants sont relativement moins élevés ici que dans l'option n° 1. Cela s'explique par le fait que la baisse du niveau général des prix, suite à l'application de l'APE, entraîne une réduction du coût des dépenses publiques, bien que celles-ci restent constantes en volume.
- **OPTION N° 3 : Les gaps déficitaires annuels de la Balance courante.** L'afflux important des importations d'origine UE dû à l'APE, sans une augmentation symétrique des exportations entraîne une détérioration du solde de la Balance courante. Le montant de cette détérioration est une variable suffisamment plausible pour faire l'objet de compensation. Ce gap déficitaire de la Balance courante serait compensé non seulement par le soutien budgétaire de l'UE à l'Etat à concurrence des montants annuels des gaps budgétaires (colonne B du tableau 14), mais également par un soutien additionnel de la Balance des paiements, égal à la différence entre le gap total de la Balance courante et le gap budgétaire (colonne D du tableau 14).

Tableau 14 : Variables potentielles de compensation financière (en millions de FCFA)

Années	Totaux annuels des manques à gagner de recettes budgétaires	Gaps déficitaires annuels dans le Solde budgétaire	Gaps déficitaires annuels dans la Balance courante	Soutiens additionnels annuels de la Balance des paiements au-delà du soutien budgétaire
	A	B	C	D = C - B
2008	0	0	0	0
2009	0	0	0	0
2010	5 384	5 230	7 191	1 961
2011	16 183	15 566	20 307	4 741
2012	28 795	27 632	35 249	7 616
2013	43 553	42 019	53 259	11 241
2014	55 865	54 085	68 132	14 046
2015	70 265	68 460	86 533	18 073
2016	86 263	84 105	106 114	22 009
2017	101 564	98 847	124 123	25 276
2018	113 323	109 892	137 123	27 231
2019	126 099	121 877	151 419	29 542
2020	140 400	134 843	166 149	31 306
2021	156 332	148 878	181 308	32 430
2022	174 126	164 190	197 027	32 837
2023	193 944	180 864	213 291	32 427
2024	208 648	192 298	220 965	28 667
2025	224 400	204 693	229 947	25 254
2026	241 873	217 982	238 562	20 580
2027	258 641	229 943	244 173	14 231
2028	277 439	243 267	250 245	6 978
2029	299 151	258 389	256 696	-1 693
2030	323 136	274 654	262 485	-12 168
Cumul en 2023	1 312 095	1 256 488	1 547 224	290 736
Cumul en 2030	3 145 383	2 877 713	3 250 298	372 585